

5ÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi, le 30 mai 2024 à 19 h, Centre de glaces Intact Assurance
999, avenue de Rochebelle - salle 121

PRÉSENCES

Mme Marie-Hélène Felt	Présidente (2025)
Mme Amélie Laliberté	Secrétaire (2026)
M. Bernard Drouin	Administrateur (2026)
M. Louis Alexandre	Administrateur coopté (2024)
M. René Boudreau	Vice-président (2025)
Mme Célia Forget	Administratrice (2025)
M. Martin Boucher	Administrateur (2025)
M. Pierre Samson	Administrateur (2026)

IL Y A QUORUM

Mme Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy
M. David Weiser	Conseiller municipal, district du Plateau
Mme Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint- Louis-Sillery

ABSENCES

Mme Nadia Aubin-Horth	Administratrice (2026)
M. Arnaud Desbiens	Trésorier (2026)
Mme Tammy Lacasse	Administratrice (2025)

AUTRES PRÉSENCES

Mme Lorraine Guay	Secrétaire de soutien
Mme Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques, RCC
Marie-Claude Bergeron	Conseillère en urbanisme, GT
Michaël Boutin	Conseiller en développement économique, PAE

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, cinq personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée 19 h
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour 19 h 01
3. Assemblée publique de consultation portant sur les modifications 19 h 03 réglementaires concernant [l'agrandissement d'un immeuble résidentiel au 1500, route de l'Église \(R.V.Q 3277\)](#)
4. Adoption des procès-verbaux des assemblées régulières des rencontres du 13 mars et du 10 avril 2024
5. Période d'information des membres du conseil municipal 19 h 55
6. Période de questions et commentaires du public 20 h 10
7. Suivi des dossiers et sujets d'intérêt du conseil de quartier 20 h 25
 - Rapport de la démarche de participation publique pour les modifications au PPU (suivi)
 - [Projet de logement social rue Landry](#) (suivi)
 - Retrait des normes minimales de stationnement pour l'usage résidentiel de certains secteurs: [consultation](#) (information)
 - Mesures de réduction de la vitesse secteur St-Denis (suivi)
 - Étude de circulation sur le chemin Saint-Louis entre la rue Valmont (discussion)
 - Résolution concernant l'amélioration de la sécurité routière sur le chemin Saint-Louis entre l'avenue Jean-de-Quen et l'avenue Lavigerie (suivi)
 - Résolution 22-06-03 Sécurité avenue Louis-Jobin (suivi)
 - Nouveaux aménagements cyclables pour le boulevard Neilson (discussion)
 - Gestion différenciée de la végétation rue de l'Anse (suivi)
 - Suivi de la [présentation du 17 avril par le MTMD](#) : - Amélioration de la mobilité active sur l'avenue des Hôtels - résolution 22-01-02 - Stationnement secondaire P2 de l'Aquarium - Bruit du trafic routier sur l'autoroute Duplessis (discussion)
 - Initiative SSR du CQ (information)
 - Projet de réaménagement du parc Sainte-Isabelle (discussion)
8. Deuxième période de questions et commentaires du public 21 h 25
9. Affaires internes : 21 h 35
 - Correspondance et secrétariat
 - Trésorerie
10. Divers 21 h 40
11. Levée de l'assemblée 21 h 45

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

Mme Amélie Laliberté préside la séance qui débute à 19h02.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Laliberté lit ensuite l'ordre du jour.

SUR UNE PROPOSITION DE Célia Forget DÛMENT APPUYÉE PAR Louis Alexandre, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

3. Assemblée publique de consultation portant sur les modifications réglementaires concernant [l'agrandissement d'un immeuble résidentiel au 1500, route de l'Église \(R.V.Q 3277\)](#)

RÉSOLUTION 24-05-01

Le conseil de quartier de Saint-Louis recommande au conseil de Ville d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy—Sillery—Cap Rouge sur l'urbanisme relativement aux zones 33707Mc et 33708Mc, R.V.Q. 3277* à condition que l'accès au stationnement du projet résidentiel se fasse sur le chemin Saint-Louis et non sur la route de l'Église.

Le conseil de quartier est préoccupé par la sortie et l'entrée de nombreux véhicules aux heures de pointe sur la route de l'Église. Cette circulation supplémentaire poserait des risques pour la sécurité des enfants et des personnes qui utiliseront le trottoir et la future piste cyclable.

4. Adoption des procès-verbaux des rencontres du 13 mars et du 10 avril 2024

RÉSOLUTION 24-05-02

SUR UNE PROPOSITION DE René Boudreau, DÛMENT APPUYÉE PAR Louis Alexandre, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 13 mars 2024.

L'adoption du procès-verbal du 10 avril 2024 se fera en juin.

5. Période d'information des membres du conseil municipal

Mme Mercier-Larouche nous invite à participer à un questionnaire en ligne sur la [Stratégie pour la sécurité routière 2025-2029](#).

Ce dimanche, 2 juin, aura lieu la Balade des élu.e.s

M. Weiser incite les citoyennes et citoyens à indiquer “photo-radar” dans le questionnaire sur la Stratégie de sécurité routière.

Cette fin de semaine : Grande Journée des petits entrepreneurs et Fête des voisins.

Mme Corriveau nous invite à La grande journée des petits entrepreneurs dans Saint-Ursule, où il faut consulter le site internet car ils ne seront pas regroupés en un seul lieu. Travaux du ministère des Transports sur la rue des Hôtels et chemin Saint-Louis (27 mai au 6 septembre). Sur la rue Beaupré, on a fait du marquage au sol et installé des balises pour sécuriser les personnes. L'avenue Beaupré sera réaménagée (414 000 \$).

La piscine Saint-Benoît étant fermée, celle de Raymond de Rosa offrira des bains libres pour des longueurs et pour les aîné.e.s.

Angle Pie XII et chemin Saint-Louis : il y aura trois arrêts pour sécuriser l'intersection.

Mme Corriveau sera absente le 12 juin.

5. Période de questions et commentaires du public

Un citoyen a participé à la séance de consultation sur le retrait des normes minimales de stationnement pour les projets résidentiels. Il en déduit que le promoteur ne sera plus obligé de contribuer à un fonds pour le stationnement. Il propose alors que la Ville crée un fonds pour les trottoirs.

Mme Mercier-Larouche répond qu'il s'agit de faire de l'espace pour construire plus de logements et faire de la place à la mobilité durable. Elle retient l'idée. Elle ajoute qu'il faut aussi augmenter le verdissement.

Un citoyen dit qu'on attend depuis 4 ans des interventions, des bollards pour la sécurité routière dans le secteur Saint-Denys. Sur la rue Landry où se fera le projet de logement abordable *Habitations Landry* il faut prévoir construire des trottoirs en même temps que la construction de ce projet immobilier.

M. Weiser répond que la Ville est en train de prioriser l'installation des bollards à travers la ville.

Une citoyenne habitant le coin Landry et Le Noblet propose de faire un sens unique et de faire des trottoirs sur l'emprise de la rue, pour éviter de rogner les terrains privés accueillant

arbres et végétation. Rue Landry : un projet de 48 logements sur trois lots force le déplacement de la ligne de tension et la coupe à blanc de 7 arbres matures.

La conseillère répond qu'il faut une pétition de 70 % des résident.e.s pour commencer une étude sur un sens unique.

M. Weiser répond qu'on regarde diverses solutions pour éviter la coupe d'arbres.

M. Drouin parle des qualificatifs utilisés par les conseillers : il faudrait utiliser dérogations majeures au lieu de mineures dans certains cas.

Mme Corriveau indique que c'est un langage administratif qui relève du service juridique.

6. Suivi des dossiers et sujets d'intérêt du conseil de quartier

• Rapport de la démarche de participation publique pour les modifications au PPU (suivi)

Mme Felt nous dit qu'il y aura une consultation publique le 12 juin prochain sur le projet résidentiel et commercial prévu au 3100, rue De La Forest qui va de l'avant. Il y aura aussi un point d'information sur la mobilité dans le secteur.

• Projet de logement social rue Landry (suivi)

Suite à l'intervention de la citoyenne pendant la période de question, le conseil de quartier discute de la problématique de la coupe d'arbres, Mme Felt fait remarquer que la densification urbaine a malheureusement un impact négatif sur la canopée et qu'il faudrait autant que possible éviter ces pertes d'arbres collatérales à un projet (ici à cause de la relocalisation de fils)..

M. Drouin dit qu'on peut enfouir les fils. M. Alexandre propose de demander le coût de l'enfouissement des fils et de l'ensemble des options.

RÉSOLUTION 24-05-03

CONSIDÉRANT QU'il a été porté à l'attention du conseil de quartier que le projet de logement social au 1052, rue Landry impliquera une coupe d'arbres liée à l'installation de fils électriques.

CONSIDÉRANT QUE la relocalisation des fils électriques sur le projet Landry impliquerait la coupe d'arbres matures

CONSIDÉRANT QUE dans la présentation par Action-Habitation en janvier 2024, il avait été annoncé au public « plus d'arbres » et « plus de canopée ».

CONSIDÉRANT QUE la coupe des arbres pour la relocalisation des fils n'a pas été mentionnée lors de la séance d'information

CONSIDÉRANT QUE les recherches scientifiques appuient les bienfaits de la canopée sur la qualité de vie des personnes, la biodiversité et le bien-être en général

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, il est UNANIMEMENT RÉSOLU

que le conseil de quartier de Saint-Louis recommande à la Ville de Québec de considérer, en collaboration avec Hydro-Québec et le promoteur, l'ensemble des options incluant l'option d'enfouir les câbles afin d'empêcher la coupe des arbres matures.

• Retrait des normes minimales de stationnement pour l'usage résidentiel de certains secteurs: [consultation](#) (information)

Mme Felt fait un résumé de la consultation présentée mardi qui est disponible sur la chaîne Youtube de la Ville. Le retrait des normes ne concerne qu'une petite proportion du territoire du conseil de quartier Saint-Louis (le long du boul. Laurier et route de l'église).

• Mesures de réduction de la vitesse secteur St-Denis (suivi)

Mme Forget a reçu une réponse que les mesures qui devaient être mis en place le seront ce printemps et Mme Gaudreau fera le suivi.

• Étude de circulation sur le chemin Saint-Louis entre la rue Valmont (discussion)

Mme Felt propose d'attendre la séance d'information du 12 juin.

• Résolution concernant l'amélioration de la sécurité routière sur le chemin Saint-Louis entre l'avenue Jean-de-Quen et l'avenue Lavigerie (suivi) (Voir résolution 24-03-02 en annexe 1)

Réponse de la Ville : l'ajout de feux rectangulaires à clignotement rapide est déjà prévu à la hauteur de la rue Rouville et du chemin Saint-Louis en 2024. Un passage pour piétons à la hauteur de Julien-Green nous apparaît plus optimal qu'à la Visitation. Sommes en attente des comptages. La construction de trottoirs dans ce secteur ne pourrait se faire que d'un côté.

Mme Laliberté remarque que les interventions pour la sécurité routière se font à la pièce. Des travaux se préparent (on a vu un appel d'offre passer) mais il n'y a pas eu de présentation de corridor scolaire. La conseillère confirme ce fait et va s'informer.

Mme Forget demande du marquage au sol pour le corridor Rouville-chemin Saint-Louis. M. Alexandre propose d'appeler au 311.

• Résolution 22-06-03 Sécurité avenue Louis-Jobin (suivi)

M. Alexandre n'a pas eu de réponse à cette résolution. Il n'y a pas de trottoirs et tout le monde marche dans la rue été comme hiver. Il voudrait obtenir les relevés de vitesse.

Mme Gaudreau se demande si cette résolution a été communiquée à qui de droit.

Mme Laliberté propose de demander à la Ville une présentation à ce sujet.

RÉSOLUTION 24-05-04 sur la sécurité, avenue Louis-Jobin (Voir Annexe 2)

• Nouveaux aménagements cyclables pour le boulevard Neilson (discussion)

M. Alexandre a assisté à la présentation de la Ville du 2 mai : un premier tronçon sur Neilson du futur corridor Vélo-Cité Neilson-Hochelaga sera aménagé. Les aménagements prévus cette année n'ont que du positif pour notre quartier. Entre autres, la piste cyclable prévue aura comme effet de ralentir le trafic sur Neilson près de l'école Coeur-Vaillant (limite à 30 km/h mais vitesse moyenne actuelle à 47 km/h). Le lien entre les pistes cyclables sur Neilson et celles d'Hochelaga se fera ultérieurement en collaboration avec le MTQ, lors de la phase 2 des travaux à la tête des ponts (viaducs refaits, relocalisation de bretelles d'autoroute). Un enjeu existe avec ces travaux futurs : l'utilisation prévue pour ces nouvelles bretelles d'autoroute augmentera le trafic sur une section du boulevard Hochelaga.

• Gestion différenciée de la végétation rue de l'Anse (suivi)

On a oublié de ne pas tondre le terrain l'an dernier. On surveille de près ce dossier pour cet été.

• Suivi de la présentation du 17 avril par le MTMD : - Amélioration de la mobilité active sur l'avenue des Hôtels - résolution 22-01-02 - Stationnement secondaire P2 de l'Aquarium - Bruit du trafic routier sur l'autoroute Duplessis (discussion)

-Avenue des Hôtels : Réponse : la Ville va s'en occuper de façon temporaire et repaver temporairement une petite section du lien cyclable.

-Stationnement de l'Aquarium : il faut songer à des pavages ajourés, propose M. Louis Alexandre.

Mme Felt propose d'écrire une lettre au ministère des transports à ce sujet..

-Bruit, autoroute Duplessis : M. Alexandre dit qu'il n'y a rien de prévu pour le bruit routier. (+ de 65 décibels). Des études seront faites dans le cadre des travaux à la tête des ponts. Le MTMD regarde le différentiel avant/après travaux, et non la situation présente. Il propose de faire une résolution en juin pour demander une étude d'ensemble sur la pollution sonore.

• Initiative SSR du CQ (information)

Une activité (parc d'éducation à la sécurité routière) a eu lieu à l'école Saint-Louis-de-France par l'organisme Accès Transports Viabiles. On a aussi conçu et imprimé 300 coins/cocottes en papier pour la Saint-Jean-Baptiste dans le cadre de la sensibilisation à la sécurité routière. Un merci spécial à Mme Lacasse qui a fait le graphisme.

• Projet de réaménagement du parc Sainte-Isabelle (discussion)

Remis au 12 juin.

7. Deuxième période de questions et commentaires du public

Une citoyenne revient sur le problème des fils électriques qui doivent être déplacés; Elle se demande à qui revient la responsabilité (Hydro-Québec, Bell, Vidéotron, le promoteur, etc.)

8. Affaires internes

- **Correspondance :**

Démission de Tammy Lacasse

RÉSOLUTION 24-05-05

SUR UNE PROPOSITION DE René Boudreau, DÛMENT APPUYÉE PAR Martin Boucher, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** par le Conseil de quartier de Saint-Louis de prendre acte et d'accepter la démission de Mme Tammy Lacasse. Il la remercie pour son implication et ses services rendus au cours de son mandat.

- **Secrétariat**

Rien à ce point.

- **Trésorerie**

RÉSOLUTION 24-05-06

SUR UNE PROPOSITION de Mme Amélie Laliberté APPUYÉE par M. Louis Alexandre **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** de faire un chèque de 125\$ à Lorraine Guay pour la rédaction du procès-verbal du 30 mai 2024.

RÉSOLUTION 24-05-07

SUR UNE PROPOSITION de Mme Amélie Laliberté APPUYÉE par Mme Marie-Hélène Felt, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 240,07 \$ pour payer le buffet de Fastoche pour l'AGA 2024.

RÉSOLUTION 24-05-08

SUR UNE PROPOSITION de M. Louis Alexandre APPUYÉE par Mme Célia Forget, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'autoriser le remboursement d'une dépense de 183,95 \$ à Mme Amélie Laliberté à même le budget de sensibilisation à la sécurité routière pour l'impression des coin-coins en papier.

9. Divers

Une invitation est faite pour une formation sur la mission et le rôle du CQ le 4 juin et pour un 5 à 7 de réseautage avec les conseils de quartier et la Ville le 20 juin.

10. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21h37.

Mme Marie-Hélène Felt, présidente

Mme Amélie Laliberté, secrétaire

Annexe 1

Extrait de procès-verbal de l'assemblée du 13 mars 2024:

Résolution 24-03-02 Concernant l'amélioration de la sécurité routière sur le chemin Saint-Louis entre l'avenue Jean-de-Quen et l'avenue Lavigerie.

ATTENDU QUE le chemin Saint-Louis, entre la route Jean de Quen et l'avenue Lavigerie, est considéré comme un corridor scolaire secondaire pour les élèves de l'École Saint-Louis-de-France;

ATTENDU QUE le chemin Saint-Louis est congestionné aux heures de pointe du matin et du soir, qui coïncident aussi avec les déplacements domicile-école et école-domicile des élèves de l'École Saint-Louis-de-France;

ATTENDU QU'il n'y a qu'un trottoir du côté sud du chemin Saint-Louis et que les traversées à partir des rues Dolan, Chambly, de Rouville, du Sieur d'Argenteuil, Julien-Green, de la Visitation, et des Seigneurs ne sont pas protégées par des passages piétons;

ATTENDU QU'il n'y a qu'un passage piéton sur le chemin Saint-Louis entre la route de l'église et l'avenue Lavigerie au croisement avec de Rouville et que celui n'est ni visible, ni respecté par les automobilistes;

ATTENDU QUE le quartier se densifie depuis quelques années avec la venue d'un grand nombre de familles, ce dont témoigne l'agrandissement de l'École Saint-Louis-de-France, et avec le nombre croissant de projets de développement immobilier;

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville de Québec de

À court terme,

Que la Ville de Québec transforme des traverses piétonnières en passages piétons sécuritaires, autres que de simples marquages au sol, comme par exemple des traverses lumineuses sur demande;

Que la Ville de Québec ajoute des passages piétons sécuritaires à au moins deux nouvelles intersections, soit Sieur d'Argenteuil / chemin St-Louis et de la Visitation / chemin St-Louis, afin de sécuriser la traversée du chemin Saint-Louis par les piétons;

Que la Ville de Québec présente au conseil de quartier un plan d'aménagement prévu pour la sécurité routière sur le chemin St-Louis et sur les corridors scolaires;

À moyen terme,

Que la Ville de Québec ajoute un trottoir au nord du chemin Saint-Louis, entre l'avenue Lavigerie et la rue Jean-de-Quen, et ce, au nom de la protection du plus vulnérable usager de la rue qui est le piéton, et tout particulièrement les enfants.

Annexe 2

RÉSOLUTION 24-05-04 pour améliorer la sécurité des piétons et cyclistes sur l'avenue Louis-Jobin (mai 2024)

Contexte :

L'avenue Louis-Jobin est une rue résidentielle importante du quartier Sainte-Ursule, faisant un peu plus de 500 mètres avec une limite de vitesse de 40 km/h. Cette rue très passante n'a aucun trottoir ni voie cyclable. Les piétons, dont des enfants et des personnes âgées, doivent donc marcher dans la rue à travers les véhicules stationnés et le trafic automobile. De plus, les intersections de l'avenue Louis-Jobin avec l'avenue Montpetit (au sud) et avec l'avenue Maricourt (au nord), n'ont aucune indication ni aménagement pour protéger les piétons et cyclistes.

Notons que **tous les piétons** du secteur nord-est du quartier Sainte-Ursule doivent absolument emprunter l'avenue Louis-Jobin pour se rendre à l'arrêt métrobus et aux commerces de proximité sur le Chemin des Quatre-Bourgeois ainsi qu'à la future station Bégon du tramway.

Pour les cyclistes, l'enjeu de sécurité touche plus spécifiquement les enfants du primaire qui empruntent cette rue à vélo pour aller à l'école ou au parc. Il y a risque de collision, surtout aux intersections de l'avenue Louis-Jobin avec les avenues Montpetit et Maricourt.

Attendu que :

- **Tous les piétons** du secteur nord-est du quartier Sainte-Ursule doivent absolument emprunter l'avenue Louis-Jobin pour se rendre à l'arrêt métrobus et aux commerces de proximité sur le Chemin des Quatre-Bourgeois ainsi qu'à la future station Bégon du tramway (voir carte page suivante et photos en annexe);
- **De nombreux enfants du quartier**, incluant ceux provenant d'immeubles à logements entre l'avenue Maricourt et le chemin des Quatre-Bourgeois, passent par l'avenue Louis-Jobin pour se rendre à pied ou à vélo à l'école primaire Cœur-Vaillant ou au parc Raymond-De Rosa (voir carte page suivante et photos en annexe);
- **L'avenue Louis-Jobin et ses intersections** ne présentent aucun aménagement pour sécuriser les piétons et cyclistes, en particulier les enfants et personnes âgées;

RÉSOLUTION 24-05-04 Il est résolu unanimement par le Conseil de Quartier de Saint-Louis de demander à la Ville de Québec :

1. **d'améliorer substantiellement la sécurité de l'ensemble des piétons et cyclistes** sur l'avenue Louis-Jobin et ses intersections par des aménagements adéquats;
2. **d'envisager des mesures temporaires** d'ici à ce que les solutions définitives soient réalisées (ex : marquages au sol, panneaux indicateurs, délinéateurs flexibles, etc.);
3. **de présenter au Conseil de quartier Saint-Louis** son analyse (incluant les relevés de vitesse) et ses conclusions concernant la sécurité des piétons et cyclistes sur l'avenue Louis-Jobin.

Les piétons et cyclistes du secteur nord-est du quartier Sainte-Ursule (zone bleue foncée) doivent obligatoirement passer par l'avenue Louis-Jobin (en rouge) pour accéder aux métrobuses 800 et 801 sur le Chemin des Quatre-Bourgeois et aux commerces de proximité qui s'y trouvent (épicerie, pharmacie, SAQ...).

De même, pour se rendre à l'école primaire Coeur-Vaillant et au parc de quartier Raymond-De Rosa (ainsi qu'aux commerces sur le boulevard Neilson), les piétons et cyclistes d'une zone plus large englobant de nombreux immeubles à logements entre l'avenue Maricourt et le chemin des Quatre-Bourgeois ((en bleu plus pâle à droite de la photo), doivent passer au moins en partie par l'avenue Louis-Jobin (en rouge), surtout l'hiver lorsque les deux passages piétonniers (pointillés verts) ne sont pas déblayés.



Piétons sur l'avenue Louis-Jobin

Rue très passante du quartier, de nombreux piétons (dont élèves au primaire) marchent dans la rue alors que le trafic automobile est important. Améliorer la sécurité sur cette rue est prioritaire.



L'hiver est encore plus problématique pour les piétons. Photo du 11 janvier 2024.



Enfants de l'école primaire Cœur-Vaillant retournant chez eux

(photos du 11 mai 2022)



En tournant de l'avenue Montpetit vers l'avenue Louis-Jobin (rue à 40 km/h)

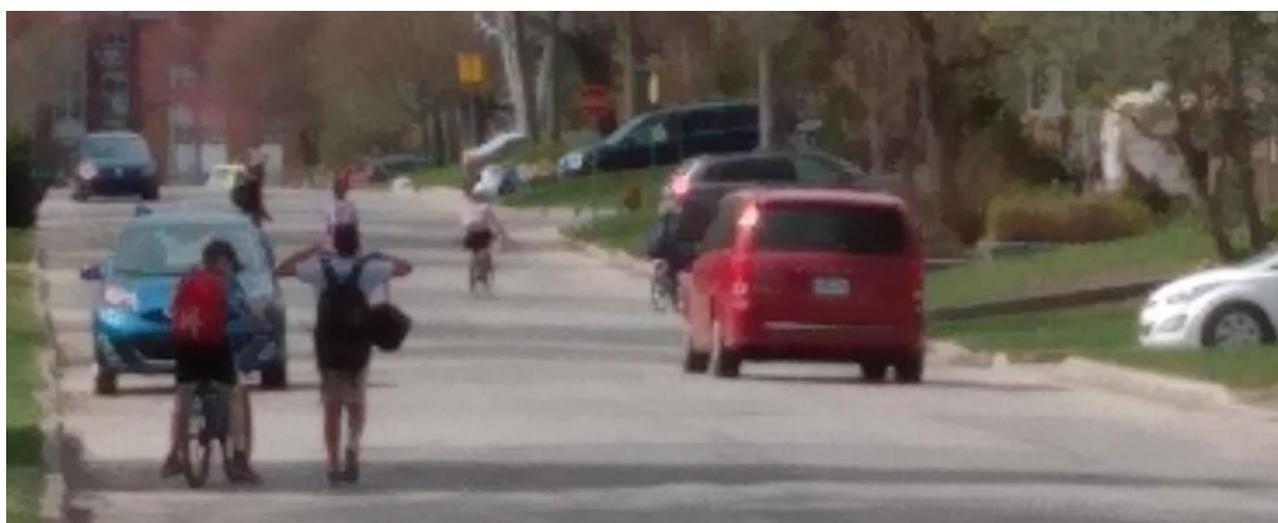
Sur l'avenue Louis-Jobin



Sur l'avenue Louis-Jobin à travers les automobilistes



Sur l'avenue Louis-Jobin à travers les automobilistes (suite)



Autre photo prise le 12 mai 2022

